

D.I.C.R.I.M.

***Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs***

Commune de VEZINNES

Arrondissement d'Avallon



Edition 2011

Le mot du Maire

La commune de VEZINNES est située à 39 kilomètres d'AUXERRE, et en bordure de la rivière Armançon dont la crue de référence remonte à 1910.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce **Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)** qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du **Plan Communal de Sauvegarde**, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.

Le Maire

.....

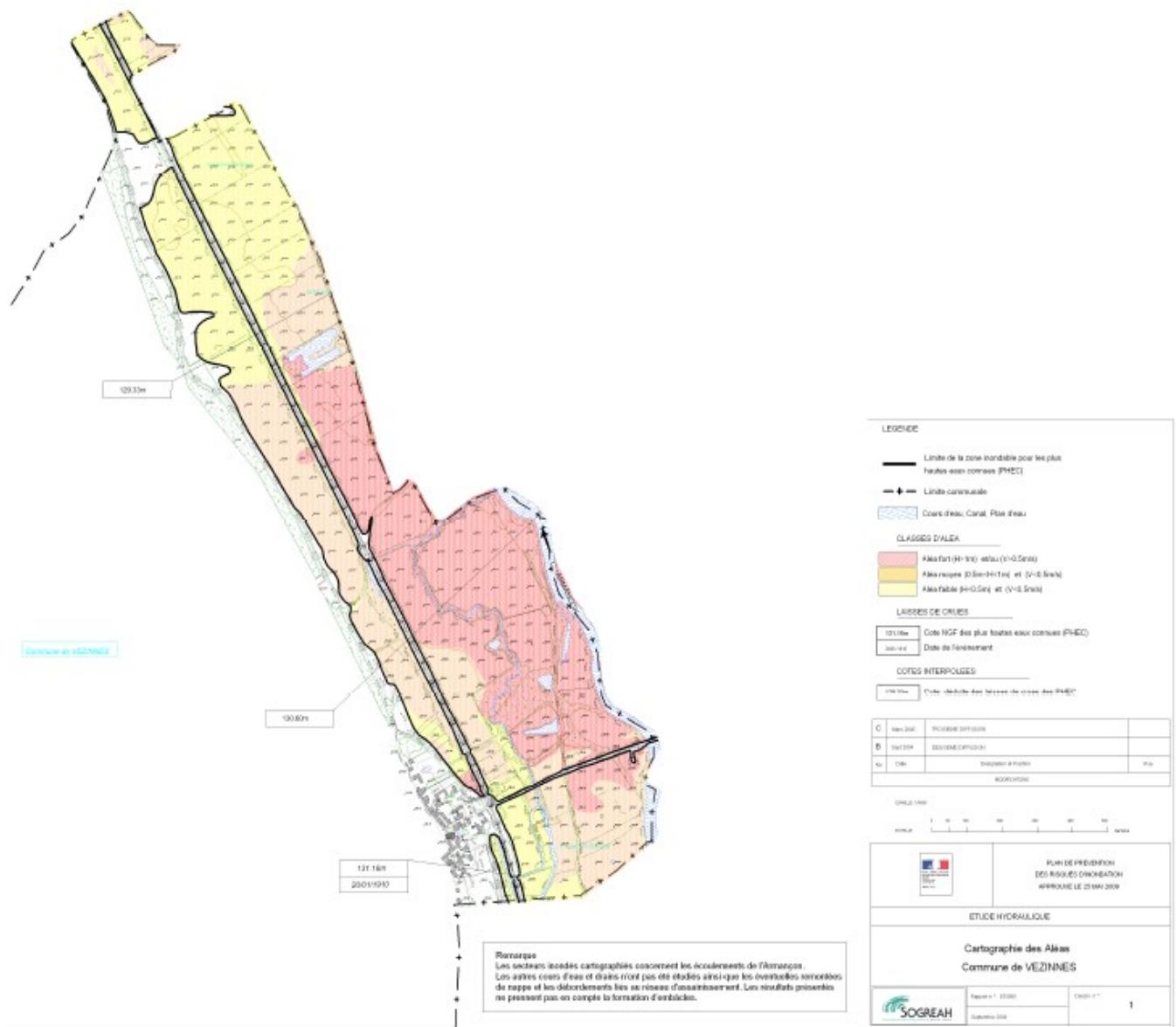
COMMUNE de VEZINNES
DICRIM

Mise à jour :

RISQUE INONDATION

Page n°1

Référence : PPR ruissellement et inondation de l'Armançon approuvé le 25/05/2009



COMMUNE de VEZINNES DICRIM	Mise à jour :
RISQUE INONDATION	Page n°1bis

ACTION DU MAIRE

Selon gravité :

- *permanence mairie*
- *déviations routes : VCn° 2, D187*
- *La Voie Communale N°2 est coupée de VEZINNES à CHENEY – déviation par la RD 187.*
- *Pont inférieur du passage SNCF N° 117 fermé – déviation par le passage supérieur puis la RD 187*
- *déclenchement PCS*

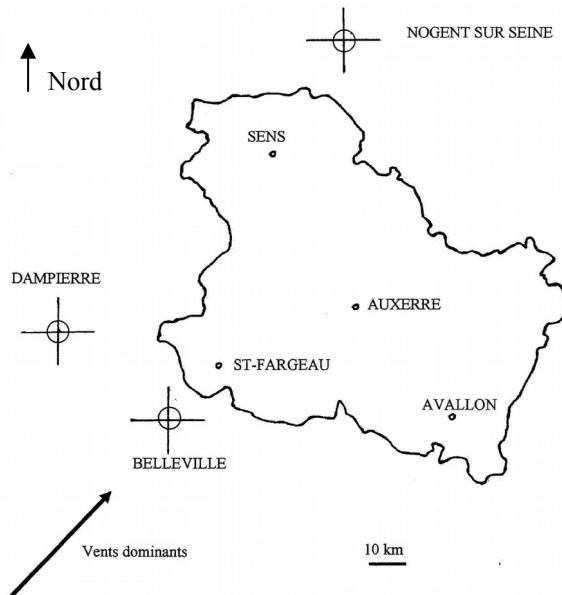
ALERTE

- *Appel téléphonique SNCF et le Moulin*
- *véhicule équipé d'un haut-parleur pour le reste de la commune*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

COMMUNE de VEZINNES DICRIM	Mise à jour :
RISQUE NUCLEAIRE	Page n°2



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- *Information de la population et des ERP*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*

ALERTE

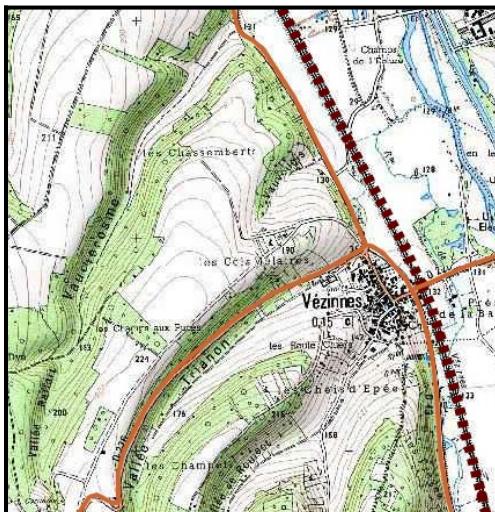
- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *véhicule équipé d'un haut-parleur*
- **⚠ au confinement (la personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)**

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Écouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas consommer d'aliments frais sans l'avis des autorités sanitaires
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)**

COMMUNE de VEZINNES DICRIM	Mise à jour :
RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES	Page n°3

Référence : Système d'Information Géographique (S.I.G) de la Préfecture de l'Yonne



Légende

- D43, D226 et D187
- ... Voie ferrée

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation
- Village en entier suivant l'endroit de la catastrophe

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- véhicule équipé d'un haut-parleur

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

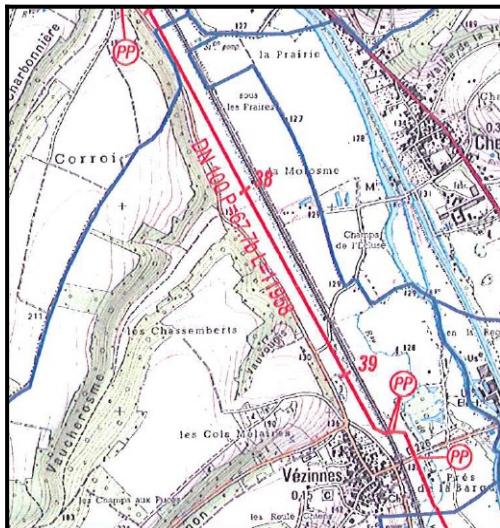
COMMUNE de VEZINNES
DICRIM

Mise à jour :

RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ HP

Page n°4

Référence : GRT GAZ conservé en Mairie



Légende

Canalisation de gaz

Prise de potentiel

Exemple : risque de rupture occasionnée par un engin de terrassement :

pour une buse de diamètre 100mm –
pérимètre de sécurité = 65 m

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité :

- *Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz)*
- *Permanence mairie*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation : D187*
- *Rue des Fossés, Rue de Dannemoine, Rue de Tonnerre*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *véhicule équipé d'un haut-parleur*
- *Message de fin d'alerte avec éventuellement consigne de l'exploitant gaz de remise en route des installations privées*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de percement accidentel d'une canalisation, il y a lieu de :

1. Interrrompre tous travaux et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite
2. Eloigner toute personne du lieu de la fuite
3. Téléphoner d'urgence aux pompiers, gendarmerie, s'il y a risque pour la sécurité des personnes et des biens
4. Téléphoner d'urgence à GRTgaz (0.800.246.102)
5. Ne pas tenter d'arrêter la fuite de gaz et, en cas d'inflammation, de ne pas tenter d'éteindre le feu
6. Attendre la venue des secours et des techniciens de GRTgaz
- 7.

COMMUNE de VEZINNES DICRIM	Mise à jour :
RISQUE PANDEMIE GRIPPALE	Page n°5

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : Mr MASSÉ André ou Mme BORGHI Micheline*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

COMMUNE de VEZINNES DICRIM	Mise à jour :
RISQUE CANICULE / CLIMATIQUE	Page n°6

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2011)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*
- *Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde*

En cas de canicule :

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles (voir recensement des personnes fragiles)*
- *Organisation d'un circuit de visite*
- *Distribution d'eau*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés: **Salle des fêtes de VEZINNES – Place du Centre***
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau*

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- *Surveiller les conditions météorologiques*
- *Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)*
- *Mise en place des panneaux de signalisation de danger*
- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Préparation d'un hébergement pour les sinistrés*

COMMUNE de VEZINNES DICRIM	Mise à jour :
RISQUE CANICULE / CLIMATIQUE	Page n°7

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de canicule :

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondé
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacement
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

COMMUNE de VEZINNES

D.I.C.R.I.M.

EN CAS D'URGENCE

MEDIAS - RADIOS

France BLEU AUXERRE	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz

SITES INTERNET

Météo France	www.meteo.fr	Permet aussi l'accès à la carte vigilance crue
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	: carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing

NUMEROS UTILES

MAIRIE DE VEZINNES	03.86.55.53.77
POMPIERS CODIS	18 ou 112

SAMU	15
GENDARMERIE	17

PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89

DDCSPP (ex DDSV)	03.86.72.69.00
DDSCPP (ex DDASS)	03.86.72.69.00

Centre	03.83.32.36.36
Antipoison	